

perte de 80 \$ en crédit d'impôt remboursable puisque ce crédit est imposé à compter d'un revenu plus petit après la réforme qu'avant la réforme (80 \$ équivalent à 5 p. 100 de 1 600 \$). Si on redéfinit le palier de réimposition du crédit d'impôt remboursable pour enfants de sorte qu'il coïncide avec celui du régime actuel, cela aurait pour effet de hisser les deux courbes inférieures du graphique 2 de 80 \$ une fois passé le repère des 27 500 \$. Pour une famille de trois enfants, les gains de la réforme fiscale demeureraient positifs dans toute la gamme du revenu moyen. Il n'y aurait toutefois pas de gains permanents pour les familles à revenu élevé avec enfants, puisque le crédit d'impôt remboursable pour enfants redeviendrait un jour entièrement imposable.

3.15 Tous ces facteurs contribueront à rétrécir quelque peu les écarts existant entre les familles sans enfant et les familles avec enfants. Il faut toutefois observer qu'ils n'agissent pas sur la courbe des familles sans enfant; autrement dit, le principal facteur déterminant les gains du contribuable à revenu moyen est le fait que les taux marginaux d'après la réforme ont augmenté.

3.16 L'hypothèse faite au graphique 2 est que tout le revenu est un revenu salarial. Si on déroge à cette hypothèse et on suppose que les personnes et les familles à revenu moyen toucheront vraisemblablement des revenus autonomes ou des revenus de placements, il est alors assez facile de montrer que toutes les familles sont perdantes après la réforme fiscale, qu'elles aient des enfants ou non. Le phénomène est attribuable à la nature des propositions du Livre blanc pour ce qui a trait à l'imposition des revenus autonomes et des revenus de placements. Un tel exercice révélerait également d'autres caractéristiques de la réforme. Bien que les Canadiens ayant des revenus élevés sous forme de salaires profiteront manifestement de la réforme fiscale, ce n'est pas le cas des Canadiens à revenu élevé qui, avant la réforme, exploitaient des échappatoires fiscales et touchaient d'importants revenus de placements. De fait, les avantages sont pour eux considérablement moindres et peuvent même être négatifs. Il peut par conséquent être extrêmement trompeur de calculer les avantages que procure la réforme fiscale aux riches d'après la seule réduction des taux marginaux du palier supérieur d'imposition.

### **Le profil des taux marginaux**

3.17 Le dernier élément de preuve relatif à l'imposition des Canadiens à revenu moyen a trait au profil des taux marginaux. Une fois de plus, prenons une